



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 octobre 2021**

**PRESENTS** : MM PERO Franck, Maire, Anne COUPLEZ, 1<sup>ère</sup> adjoint, Nicolas ROBIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint, MM Jérémy MESSAOUDI, 4<sup>ème</sup> adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5<sup>ème</sup> adjoint, Pierre ARMAND, 6<sup>ème</sup> adjoint, Ingrid DUPUIS, Sandrine VENTRE, Martine BOLIN-SIMIAN, Sylvie BERNARD-MUZE, Mylène BEYAERT, Joseph MASSARD, Nathalie PARTIOT-PERICAT, Frédéric GUARCH-FERRER et Xavier SIBILLE.

**ABSENTS AYANT DONNES PROCURATION** : MM Jean-Pierre LONCQ a donné procuration à Joseph MASSARD.

**ABSENTS** : Béranger MARTIN, Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER, Christian ROERO, Patrick GAZAN et Patrick BERNARD.

Présentation d'un projet de reconstruction du Castrum de BRAS à la Colline Saint Pierre.

Début de la séance à 21h45.

Secrétaire de séance : M Sandrine VENTRE.

**1) Validation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021**

Accepté à l'unanimité.

**2) Adhésion au service commune droit des sols de la CAPV**

Monsieur le Maire expose que la délibération 2018-310 du 7 décembre 2018 du Conseil Communautaire a formalisé l'extension du service commun Droit des Sols à tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par la commune en matière de sécurisation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme ;

CONSIDERANT le projet de convention d'adhésion au service commun « Droit des sols » de la CAPV fixant les modalités de travail en commun et le périmètre d'action du service commun ;

CONSIDERANT que la commune reste seule compétente notamment en matière d'élaboration des POS/PLU ou carte communale et la délivrance des actes et autorisation qui en découlent ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Approuvé à l'unanimité.

**3) Approbation convention de servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitudes à intervenir avec la société ENEDIS, dans le cadre du projet de parc photovoltaïque sur la commune mais aussi de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, du poste de livraison URBASOLAR, qui doivent emprunter les parcelles

communales cadastrées section G n°7 et 8, Lieux-dits « Masseboeuf et les Adrechs ».

Les droits de servitudes consentis à ENEDIS établissent à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 92 mètres ainsi que ses accessoires, et si besoin des bornes de repérage, sans coffret.

Cette convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question. Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention. Approuvé à l'unanimité.

#### 4) Autorisation au maire signature devis Enedis poste « les Jardins »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de travaux établi par Enedis pour le déplacement du poste des Jardins, rue Henri Fabre, d'un montant initial de 10 383.12 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

#### 5) Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonct - 6021	16 000,00			
Fonct - 60621		16 000,00		
Fonct - 66111		2 500,00		
Fonct - 7381				59 188,66
Fonct - 74124				19 115,61
Fonct - 7711				20 400,00
Fonct - 023		96 204,27		
Invest - 021				96 204,27
Invest - 1641			1 138 407,00	680 000,00
Invest - 1321				499 939,48
Invest - 1322				314 011,00
Invest - 1323				50 000,00
Invest - 13251				200 000,00
Invest - 1342				55 000,00
Invest - 2111		880 000,00		
Invest - 2313	123 252,25			
<b>TOTAL</b>		<b>855 452,02</b>		<b>855 452,02</b>

Approuvé à l'unanimité.

#### 6) Approbation signature convention relative à l'expérimentation du compte financier unique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°2021-68-03 du 29 juin 2021 par laquelle elle autorisait le Maire à mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la M14. La commune s'étant portée candidate au passage à la M57 et à l'expérimentation du compte financier unique qui se substituera au compte administratif du Maire et au compte de gestion du Trésorier Public, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la DDFIP et la Préfecture.

Approuvé à l'unanimité.

## 7) Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'extension des horaires de la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations n° 2018-65-05 du 25 juin 2018, n°2019-35-12 du 08/04/2019 et 2020-19-04 par lesquelles il approuvait de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, soutien financier dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour la médiathèque, au titre des coûts liés à l'extension de ses horaires d'ouverture. Il précise que cette mise en place a été projetée sur une durée de 5 ans.

Il précise à l'assemblée que l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque depuis le mois de septembre 2018 a permis une augmentation conséquente de sa fréquentation, notamment le mercredi toute la journée et le samedi matin.

Il rappelle que Mme GASPARIAN a un contrat de 30h et a été affectée en intégralité à la structure à partir de septembre 2018.

Mr DEMARET a rejoint l'équipe sur un contrat à 80% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mme BOLLA a repris un taux d'emploi à 80% à partir du 28 janvier 2020.

Mr DEMARET a été en congé maladie ordinaire du 06/01 au 04/07/2021

Pour assurer la continuité du service, Mr BROCHARD a remplacé Mr DEMARET durant cette période.

Il précise le plan de financement :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
Montant de l'année à financer	63 456.43 €
Subvention de la DRAC (80%)	50 765.14 €
Autofinancement de la Commune de Bras (20%)	12 691.29 €
<b>Total</b>	<b>63 456.43 €</b>

Il propose à l'assemblée de solliciter auprès de la DRAC, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 50 765.14 € soit 80 % du coût, et l'autorisation de signer tout document utile à cette demande de subvention. Approuvé à l'unanimité.

## 8) Acquisition foncière terrain Mme KALTENBACH

Reporté, avis du service des Domaines non reçu.

## 9) Acquisition terrains SPB (ex SCI Primula) et Domaine de Clapiers (annule et remplace la délibération n°2021-93-05)

Monsieur le Maire rappelle sa délibération n°2021-73-08 du 29 juin 2021, par laquelle il l'autorisait à faire une proposition d'achat d'un montant de 600 000 € à Monsieur BUREL Pierre, dirigeant des sociétés SCI PRIMULA et Domaine de Clapiers pour l'acquisition des parcelles cadastrées Section F n° 258, 252, 455, 255, 256, 257 d'une superficie totale de 27 019 m<sup>2</sup>, quartier Roulète, situées en zone AUc au PLU, appartenant à la SCI PRIMULA, ainsi que les parcelles cadastrées :

L2, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>, l'Avelanède, appartenant Domaine de Clapiers N86, d'une superficie de 488 m<sup>2</sup>, le village, appartenant Domaine de Clapiers N1373, d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, la Brasque, appartenant à Domaine de Clapiers

N1475, d'une superficie de 999 m<sup>2</sup>, la Brasque, appartenant à la SCI PRIMULA,

N1464 d'une superficie de 1972 m<sup>2</sup>, la Brasque, appartenant SCI PRIMULA,

N1463, d'une superficie de 3556 m<sup>2</sup>, la Brasque, appartenant à SCI PRIMULA.

Il informe l'assemblée, que lors d'un entretien, Monsieur BUREL Pierre lui a présenté une contreproposition d'un montant de 630 000 €.

Il précise que les terrains cadastrés section N n°1475, 1464 et 1463, parties communes du lotissement « La Brasque », ont été retirés de la vente.

L'acquisition de ces terrains présentant un intérêt communal incontestable, Monsieur le Maire, après acceptation par Monsieur BUREL Pierre de scinder la vente de ces biens en trois parties, sollicite de l'assemblée son approbation sur l'acquisition de ces parcelles :

- a. Quartier Roulette Brasque au profit de la société SPB (ex SCI Primula), pour un prix de 440 000 €  
Roulette : **F455** de 1300m<sup>2</sup>, **F252** de 8647m<sup>2</sup>, **F255** de 10m<sup>2</sup>, **F256** de 5697m<sup>2</sup>, **F257** de 6075m<sup>2</sup> et **F258** de 5290m<sup>2</sup>.
- b. Quartier la Brasque au profit du Domaine de Clapiers pour un prix de 188 000 € :  
La Brasque : **N1373** de 4 000 m<sup>2</sup>
- c. Colline St Pierre et Croisement RD28 et D34 au profit du Domaine de Clapiers pour un prix de 2 000 € :  
St Pierre : **N86** de 488m<sup>2</sup> et Croisement RD28 et RD34 : **L2** de 28m<sup>2</sup>

Il sollicite l'autorisation pour lui-même ou son représentant, de signer les actes à intervenir pour l'acquisition de ces terrains et précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

#### **10) Offre prêt relais du Crédit Agricole pour les acquisitions foncières**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à sa décision d'acquisitions foncières, il est nécessaire de souscrire un prêt relais de 680 000 € sur 24 mois, dans l'attente de la vente de terrains communaux.

Après sollicitation de plusieurs banques, il donne lecture de la proposition suivante du Crédit Agricole :

- Durée : 24 mois
  - Taux (base 30/360) : 0.50 %
  - Différé d'amort. Du capital : 21 mois
  - Paiement des intérêts : trimestriel
  - Equivalence sur base exact/360 à titre indicatif : 0.49%
  - Frais de dossier : 0.30% du capital emprunté ramenés à 1.000 €
  - Remboursement du capital : Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement du produit de la vente des terrains.
- Approuvé à l'unanimité.

#### **11) Approbation avenant contrat de location maison rue Jean Jaurès**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2021-56-07 du 25 mai 2021 par laquelle il approuvait le bail consenti pour la maison meublée sise 70 rue Jean Jaurès à un administré qui a perdu son logement dans un incendie, avec un bail de trois mois, renouvelable une fois, dans l'attente de la rénovation de son habitation.

Les travaux ayant pris du retard dans leur réalisation, Monsieur ARMANA a sollicité la prolongation de ce bail pour 3 mois supplémentaires.

Il propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 qui modifie le contrat de location du 1<sup>er</sup>/05/2021 par sa prolongation à compter du 1<sup>er</sup>/11/2021 et son renouvellement éventuel jusqu'à la fin des travaux de réfection de son habitation.

Il sollicite de l'assemblée son approbation pour conserver le montant du loyer à la somme de 550€/mois. Cependant, il propose de fixer un forfait pour les charges liées à sa consommation (eau, électricité, ...) à la somme de 50 €/mois.

Il précise que le bail pourra être interrompu de manière anticipée par le preneur ou le bailleur.

Accepté à l'unanimité.

## 12) Présentation du projet des Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet des Lignes Directrices de Gestion du personnel communal avant sa transmission au Comité technique du Centre de Gestion du Var pour avis.

## 13) Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il propose de recruter un apprenti au service technique pour préparer un diplôme de CAP Métiers de l'agriculture, option horticulture, pépinière sur une durée de 2 ans.

Il indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants. Des aides financières sont susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat.

Il précise que la collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et de Pôle Emploi. La rémunération serait la suivante, en fonction de l'âge de l'apprenti(e), calculée en fonction du smic :

Age de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année du contrat	2 <sup>ème</sup> année du contrat	3 <sup>ème</sup> année du contrat
16/17 ans	27%	39%	55%
18/21 ans	43%	51%	67%
21/25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Approuvé à l'unanimité

## 14) Prime de fin d'année du personnel

Monsieur le Maire précise que la loi du 26 janvier 1984 autorise la commune à mandater des primes de fin d'année, primes de vacances ou primes pour événements familiaux, individuellement, à chaque agent, sur son budget propre, dès lors qu'aucun avantage nouveau n'est créé.

Il invite donc l'assemblée à fixer le montant de l'enveloppe globale et les modalités de versement ainsi que les critères de répartition de cette prime de fin d'année pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité.

## 15) Reconduction des contrats de services Berger Levrault

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le contrat de services d'hébergement de la facturation mensuelle, n° NCL009108, à renouveler avec

la société BL, relatif aux logiciels utilisés par le secrétariat, pour un coût de 1 440.00 € par an.

Ce contrat de services prend effet le 01/07/2021 pour une durée de 36 mois expirant le 30/06/2024.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la reconduction de ce contrat.

Approuvé à l'unanimité.

#### **16) Annulation et remplacement délibération n°2021-97-09 convention FOL du Var**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2021-97-09 du 14/09/2021, la FOL du Var ayant fait une erreur dans le montant de la participation annoncée. L'avoir avait déjà été déduit de la participation 2020.

Il propose d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition du cinéma « Le Cercle », avec la FOL du Var (réseau Ciné 83), cinéma itinérant qui propose une programmation cinématographique régulière, d'actualité et de qualité.

La commune s'engage à mettre à disposition du réseau ciné83 la salle de cinéma d'une capacité de 49 places à titre gracieux, pour 2 séances le vendredi soir, et à verser à la FOL du Var une participation financière annuelle liée au coût de la masse salariale d'un opérateur projectionniste sur la base du nombre de séances prévues dans l'année.

Il propose à l'assemblée de verser une participation de 5 998.60 € pour l'année 2021, correspondant à 29 jours à 2 séances. Le versement de cette participation interviendra de la manière suivante : 50 % en début de convention et 50 % à la date de fin de la convention.

Approuvé à l'unanimité.

#### **17) Rapport d'activité 2020 de la CAPV**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter le rapport de la communauté d'agglomération Provence Verte ci-annexée.

Acté à l'unanimité.

#### **18) Rapport d'activité 2020 de la SPL « ID 83 »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2011-129-3 par laquelle il a adhéré à la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 ».

Il expose à l'assemblée que les collectivités actionnaires doivent exercer un contrôle sur la SPL, et propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'activités établi pour l'année 2020.

Acté à l'unanimité.

#### **19) Décision du Maire**

Décision n°2021-341 portant sur le règlement des frais et honoraires de l'expertise pour reconnaissance de péril, confiée à Mme CLEMENT, aux fins d'examiner l'état de l'immeuble cadastré section N n°1672 sis 16 rue Jean Jaurès.

**Questions diverses : néant**

La séance est levée à 22h30.